



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 16 septembre 2015 à 9 h30 à la Maison des Jeunes située au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4

Sont absents :

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège no 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège no 6

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur en bâtiment et environnement et des travaux publics.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin, ce dernier déclare la séance ouverte à 19h30 et présente l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Puits – Centre municipal**
- 4. Période de questions**
- 5. Fermeture de la rencontre**

2015-09- 262

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 16 septembre 2015 soit ouverte.

ADOPTÉE

2015-09-263

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé par la directrice générale par intérim.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2015-09-264

PUITS – CENTRE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'alimentation en eau pour le centre municipal, la caserne et la Maison des Jeunes provient du lac Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE depuis près d'un an, ce système est défectueux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités se déroulent en ces endroits;

CONSIDÉRANT QUE l'eau provenant du lac n'est pas potable;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses n'ont pas été prévues au budget en cours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea dispose d'un fond de roulement au montant de 60 000\$ et placé à titre d'épargne rachetable;

CONSIDÉRANT QUE ce montant peut être utilisé pour une dépense capitalisable et le terme de remboursement ne peut dépasser 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu;

QUE ce Conseil demande deux(2) estimés auprès de puisatiers et que la municipalité de Blue Sea ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires;

QUE ce Conseil demande quatre(4) prix pour la fabrication d'une remise 12 x 12 avec toit en tôle et sans plancher, et que la municipalité de Blue Sea ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires :

- . 2 fournisseurs de cabanons préfabriqués
- . 2 entrepreneurs en construction;

QUE dans le cas des deux entrepreneurs, ce Conseil se chargera d'acheter la finition extérieure et la porte et la pose se fera par l'entrepreneur choisi;

QUE ce Conseil demande un prix auprès d'Uréthane du Nord pour l'isolation;

QUE des prix soient demandés pour le béton;

QUE ces dépenses soient prises à même le fonds de roulement et qu'elles soient remboursées à compter de 2016 sur une période de 6 ans.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-09-265

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 16 septembre 2015 soit close à 20h27.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur en bâtiment et environnement et
des travaux publics

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, France Carpentier, Directrice générale par intérim de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2015.

France Carpentier
Directrice générale par intérim